CHAMPIONNAT DE PARIS
TRIATHLON EN SALLE (B/M)

Mercredi 8 Décembre 2021

INSEP

(Institut national du sport, de l'expertise et de la performance)

11 avenue du Tremblay – 75012 PARIS

UGSEL
COMITE DE PARIS

INSEP

Retrouvez-nous sur notre page Facebook
UGSEL Comité de Paris

Téléphone : 01 45 49 67 19
Télécopie : 01 45 49 61 39
Courriel : secretariat@ugsel75.org

UGSEL
COMITE DE PARIS

CHAMPIONNAT COMITÉ DE PARIS DE TRIATHLON EN SALLE
BENJAMINS - MINIMES

INSEP - Halle Joseph MAIGROT
11 avenue du Tremblay
75012 - PARIS

Mercredi 8 DECEMBRE 2021 de 12h00 à 17h30

Merci d'être à l'heure, la compétition commencera à 13h00 précises.

FIN DU CHAMPIONNAT IMPERATIVEMENT A 17h30

LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR UGSELNET (USPORT),
http://ugselnet.org

Date limite : Mardi 30 novembre 2021 à 23h00

NE JAMAIS INSCRIRE EN EQUIPE, INSCRIRE UNIQUEMENT EN INDIVIDUEL

AUCUNE INSCRIPTION APRÈS CETTE DATE

Changement d'épreuves à indiquer obligatoirement sur la feuille jointe et à envoyer par mail avant le lundi 6 décembre 2021, 15h00. AUCUN CHANGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE LE JOUR DE LA COMPÉTITION.

ÉPREUVES :
Courses : 50 m - 50 m H -1000 m
Sauts : Ht - Lg - Ts
Lancer : le poids.
Chaque athlète doit participer à **3 épreuves**,
dont une course, un saut et le **poids** (obligatoire).

CLASSEMENT : Individuel et par équipes par addition des points obtenus par les 4 meilleurs athlètes de l'équipe.

JURY : 1 personne par tranche de 15 élèves inscrits par établissement doit obligatoirement faire partie du jury. **(Nous retourner la feuille jointe.)**

JEUNES-JUGES : Les élèves ayant passé la formation interne dans leur établissement devront être présents ce jour-là pour validation.

ATTENTION ! : Veuillez recommander à vos élèves de **ne pas emporter de vêtements ou objets de valeur.**

UGSEL
COMITE DE PARIS

PROGRAMME DES EPREUVES

13h00	COURSES	HT	LG1	LG2	POIDS 1	POIDS 2
	50 m Haies MG MF BG BF	BF	BG	TS MF MG BF BG	BG	BF
	50 m MG MF BF BG	BG MF MG	MF	MG BF	MF	MG
	1000 m BF BG MF MG					

LES COURSES SONT PRIORITAIRES SUR LES CONCOURS !

Les élèves doivent prévenir le Responsable du concours lorsqu'ils partent faire leur course.

RAPPEL

L'UGSEL Comité de Paris a fait le choix d'organiser ce championnat en salle à l'INSEP.
Ce choix a été fait pour vos élèves afin de leur donner la meilleure infrastructure pour pouvoir s'exprimer pleinement au niveau sportif.

De ce fait, nous vous **demandons de respecter et de faire respecter** les règles élémentaires qui nous sont imposées par la direction de l'INSEP. À savoir :

- ***INTERDICTION de se promener dans les locaux de l'INSEP***
- ***INTERDICTION de demander des autographes aux athlètes de haut niveau***
- ***INTERDICTION de gêner et de déranger les entrainements des sportifs de haut niveau***
- ***INTERDICTION de se promener dans le hall de la halle (en contre bas des gradins)***
- ***Garder les gradins propres***

À la fin de chaque épreuve, les élèves doivent obligatoirement patienter soit au niveau des différentes chambres d'appel, soit dans les tribunes, **sans se promener dans le hall d'accueil**.

Nous comptons sur vous tous pour faire respecter ces règles de base, car en cas de manquement la direction de l'INSEP refusera à l'UGSEL toutes manifestations à venir.

Très cordialement.

Sébastien DUFRAIGNE
Directeur de l'UGSEL Paris

ATHLÉTISME
CHAMPIONNAT COMITE DE PARIS

Mercredi 8 Décembre 2021

JURY

A RENVOYER IMPÉRATIVEMENT POUR LE LUNDI 6 DECEMBRE 2021

ETABLISSEMENT : _____ SIGLE : _____

Nom de la ou les personnes JURY :

1.

2.

3.

4.

JEUNES -JUGES : NOM :

-

-

-

-

-

-

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

U.G.S.E.L Comité de Paris
Téléphone : 01 45 49 67 19
Télécopie : 01 45 49 61 39
Courriel : secretariat@ugsel75.org
Site : http://www.ugsel75.org

UGSEL
COMITE DE PARIS

A ENVOYER PAR MAIL
LE LUNDI 6 DECEMBRE 2021 AVANT 15H00
AUCUN CHANGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE SUR PLACE

ETABLISSEMENT_____ SIGLE : _____

- **Modifications d'épreuves :**

CATEGORIE	NOM	PRENOM	Était inscrit(e) à :	Épreuve modifiée

U.G.S.E.L Comité de Paris
Téléphone : 01 45 49 67 19
Télécopie : 01 45 49 61 39
Courriel : secretariat@ugsel75.org
Site : http://www.ugsel75.org

UGSEL
COMITE DE PARIS

ELEVES ABSENT(E)S
A RENDRE LE JOUR DU CHAMPIONNAT
MERCREDI 8 DECEMBRE 2021

ETABLISSEMENT_____ SIGLE : _____

- **ATHLETES ABSENTS :**

CATEGORIE	NOM	PRENOM	N° licence

PLAN SANITAIRE DES RENCONTRES ET COMPETITIONS UGSEL PARIS

Dans l'attente des textes concernant le communiqué de la Ville de Paris sur l'imposition ou non du Pass Sanitaire dans les infrastructures sportives de la Ville.

A ce jour, suivant les directives des FAQ de l'Éducation Nationale, à savoir :

« Le pass sanitaire doit-il être présenté pour accéder aux activités sportives organisées par les fédérations sportives scolaires dans le second degré (UNSS et UGSEL) ? »

« Les activités des associations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) sont des activités physiques et sportives volontaires des élèves et constituent une composante de l'éducation physique et sportive (article L 552-1 du code de l'éducation). Elles sont donc soumises aux mêmes règles que l'EPS en ce qui concerne le Pass Sanitaire et doivent respecter le même protocole sanitaire. »

Donc, notre fédération sportive scolaire UGSEL, n'imposera pas le Pass Sanitaire pour les rencontres, manifestations et championnats.

Cependant, nous apportons un point de vigilance quant à l'application de la règle d'accès aux infrastructures précisée par le deuxième cas de figure qui stipule que « si l'activité prévue implique un brassage avec d'autres usagers, alors le Pass Sanitaire sera exigé »

De ce fait, si d'ici nos dates de nos championnats et rencontres UGSEL PARIS, les infrastructures sont soumises à la présentation du Pass Sanitaire pour tous, alors ce dernier deviendra obligatoire pour accéder à nos championnats.

Cette règle sera également appliquée dans le cadre des transports en car, train, … :

Dans le cadre de sorties scolaires :
Le Pass Sanitaire s'applique-t-il aux personnels, accompagnateurs et élèves lors des sorties et voyages scolaires ?
« Si l'activité prévue implique un brassage avec d'autres usagers, alors le pass sanitaire sera exigé » .

Concernant les accompagnants (autre que les enseignants et élèves), le Pass Sanitaire reste pour le moment de rigueur par l'UGSEL Paris. (Pass Sanitaire à présenter à l'accueil des championnats et rencontres sportives)

PLAN SANITAIRE DES RENCONTRES ET COMPETITIONS UGSEL PARIS

Luttons ensemble contre le Covid-19

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Au vu des consignes ministérielles, préfectorales, du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique et de la note du Ministère de l'Éducation Nationale, nous vous assurons que l'UGSEL Comité de Paris respecte scrupuleusement toutes ces recommandations en accord avec l'UGSEL Nationale.

Comme nous l'indique le Ministère de l'Éducation Nationale, nous devons apprendre à vivre avec le virus, tout en continuant à pratiquer notre vie quotidienne.
De ce fait, les mesures prise par l'UGSEL Comité de Paris sont les suivantes :

Les mesures prise par l'UGSEL Comité de Paris lors des manifestations sportives et interventions dans les établissements scolaires :

- Affichage des consignes gouvernementales sur le COVID-19.
- Remise dans chaque pochette d'accueil des participants les consignes à respecter.
- Respect des gestes barrières.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos. Il est également obligatoire dans les espaces extérieurs lorsqu'une décision préfectorale impose le port du masque dans l'espace public.
- Mise en place de gel hydro-alcoolique au niveau de l'accueil et du secrétariat.

Les mesures prise par les participants aux différentes manifestations sportives :

- Respect de toutes les consignes et des gestes barrières.
- Veille en permanence aux mesures d'hygiène.
- Utilisation des poubelles mises à dispositions.
- Prévoir dans la mesure du possible des gels hydro-alcooliques.
- Le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens et accompagnants dans les espaces clos. Il est également obligatoire dans les espaces extérieurs lorsqu'une décision préfectorale impose le port du masque dans l'espace public.